

ANNEXE VI

(article 83)

TARIFICATION RELATIVE À LA BASE DE PLEIN AIR DE SAINTE-FOY

Règles d'application générales:

Malgré l'article 6, les taxes applicables sont incluses dans la tarification.

Pour l'accès au site et au stationnement, la gratuité s'applique.

Lors de la tenue d'une journée thématique reconnue par la ville, la gratuité s'applique, à l'exception de la tarification relative à la location de locaux, d'un préau, de tout ou d'une partie du site et des activités hivernales.

Tarification pour la mise à l'eau d'une embarcation et pour la location d'un équipement ou d'une embarcation	1er janvier au 31 décembre
Location d'un canot ou d'un kayak récréatif simple par heure	10,50 \$
Location d'un pédalo par heure	16,00 \$
Location d'un kayak récréatif double par heure	16,00 \$
Location d'un kayak à pédales par heure	16,00 \$
Location d'un kayak de mer pour la première heure	17,50 \$
Heure additionnelle pour la location d'un kayak de mer	10,00 \$
Mise à l'eau d'une embarcation personnelle par jour	5,50 \$
Location d'une veste de flottaison individuelle, d'une pagaie ou d'une rame par jour	3,00 \$

Règles d'application particulières:

Le service de location d'une embarcation comprend le service de mise à l'eau.

Lorsqu'une embarcation est louée dans le cadre d'une formation autorisée, le tarif applicable pour la location de l'embarcation est réduit de 50 %.

Tarification pour une journée plein air estivale pour les groupes de 25 enfants ou plus et les accompagnateurs	1er janvier au 31 décembre	
	Demi-journée	Journée
Groupe provenant d'un organisme scolaire avec ou sans entente ou d'un organisme non reconnu opérant principalement un camp de jour, par personne	9,00 \$	11,00 \$
Groupe provenant d'un organisme non reconnu, par personne		15,00 \$
Accompagnateur pour un groupe de dix enfants		Gratuit
Accompagnateur supplémentaire pour un groupe, en dehors des ratios prévus à la présente annexe	9,00 \$	11,00 \$

Règles d'application particulières:

La gratuité s'applique pour toute activité tenue dans le cadre du programme Vacances-Été de la ville.

La gratuité s'applique pour un groupe provenant d'un organisme reconnu.

Tarification relative à une activité estivale de baignade comprenant des activités de rabaska	1er janvier au 31 décembre
Groupe de dix enfants ou plus âgés de sept ans et moins, par jour	6,00 \$

Tarification relative à certains services estivaux et certains services quatre-saison	1er janvier au 31 décembre
Si requis par la ville, à sa discrétion après analyse des critères de sécurité ou si requis par la personne procédant à l'activité en période estivale, la tarification pour l'ajout de services du personnel aquatique, par sauveteur, par heure, pour un minimum de deux heures	40,00 \$
Location d'un emplacement de camping pour trois jours et moins sans service, pendant la période estivale, lors de la tenue d'événements spéciaux et de compétitions autorisés au préalable par la ville, par jour	50,00 \$
Droit d'accès corporatif pour une offre d'activités de plein air par mois pour l'ensemble du groupe	326,00 \$
Droit d'accès corporatif pour une offre d'activités de plein air, incluant l'entreposage du matériel sur place par mois pour l'ensemble du groupe	454,00 \$
Location d'un projecteur et d'un écran portatif par jour	194,00 \$

Tarification pour la location d'un préau ou d'un site extérieur	1er janvier au 31 décembre
Location d'un site ou d'un préau pour une période de 5 heures, sans activité, pour un groupe de dix à 25 personnes, par personne	8,00 \$
Location d'un site ou d'un préau pour une période de 5 heures, sans activité, pour un groupe de 26 à 100 personnes, par personne	7,00 \$
Location d'un site ou d'un préau pour une période de 5 heures, sans activité, pour un groupe de 101 personnes ou plus, par personne	6,00 \$
Location du site pour un événement extérieur pour un groupe de 250 à 1000 personnes, pour une journée	1 408,00 \$
Location du site pour un événement extérieur pour un groupe de 1001 à 2500 personnes, pour une journée	2 112,00 \$
Location du site pour un événement extérieur pour un groupe de 2501 à 5000 personnes, pour une journée	2 816,00 \$
Location du site pour un événement extérieur pour un groupe de plus de 5000 personnes, pour une journée	3 520,00 \$
Location du site pour un événement de marche ou de course de 1000 personnes ou moins organisée par une école primaire ou secondaire en semaine de 9 h à 15 h, pour un bloc de six heures	469,00 \$
Location du site pour un événement de marche ou de course de 1000 personnes ou moins organisée entre le 21 septembre et le 9 juin, pour une journée	704,00 \$
Location du site pour un événement de marche ou de course de 1001 à 2500 personnes organisée entre le 21 septembre et le 9 juin, pour une journée	1 056,00 \$
Location du site pour un événement de marche ou de course de 2501 à 5000 personnes organisée entre le 21 septembre et le 9 juin, pour une journée	1 408,00 \$
Location du site pour un événement de marche ou de course de 5001 personnes ou plus organisée entre le 21 septembre et le 9 juin, pour une journée	1 760,00 \$
 Règles d'application particulières:	
Pour la location d'un site ou d'un préau par un organisme reconnu, pour une période de 5 heures, sans activité, la gratuité s'applique.	
Pour la location d'un espace intérieur après 1 h 00 ou avant 8 h 00, une tarification de 31,50 \$ par quinze minutes est applicable en sus de tout autre tarification prévue à la présente annexe.	

Tarification pour une journée plein air hivernale pour les groupes de 25 enfants ou plus et les accompagnateurs	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
Groupe provenant d'un organisme scolaire avec ou sans entente, par personne	8,50 \$	10,50 \$	9,00 \$	11,00 \$
Groupe provenant d'un organisme non reconnu, par personne		15,00 \$		15,00 \$
Accompagnateur pour un groupe de dix enfants		Gratuit		Gratuit
Accompagnateur supplémentaire pour un groupe, en dehors des ratios prévus à la présente annexe	9,00 \$	11,00 \$	9,00 \$	11,00 \$

Règles d'application particulières:
La gratuité s'applique pour un groupe provenant d'un organisme reconnu.

Tarification pour les activités hivernales	1er janvier au 31 août	1er septembre au 31 décembre
Location complète d'équipement pour l'activité de ski de fond par jour	10,50 \$	11,00 \$
Location de bâtons pour l'activité de ski de fond par jour	4,00 \$	4,50 \$
Location de bottes pour l'activité de ski de fond par jour	5,50 \$	5,50 \$
Location de skis pour l'activité de ski de fond par jour	6,00 \$	6,50 \$
Location de raquettes pour l'activité de raquette par jour	9,00 \$	9,50 \$
Location d'une chambre à air pour l'activité de glissade par jour	5,50 \$	5,50 \$
Location d'un traîneau à ski d'une durée de deux heures	10,50 \$	11,00 \$
Location d'une trottinette des neiges pour l'activité de trottinette des neiges pour trois heures	9,50 \$	10,00 \$

Règles d'application particulières: Pour la fourniture d'activités de ski de fond et de raquettes, lorsqu'il s'agit d'un groupe scolaire de niveau primaire, de la première à la sixième année, provenant d'une école située sur le territoire de l'agglomération de Québec, et ce, dans le cadre d'une activité académique, aucune tarification n'est exigée pour les élèves, jusqu'à concurrence d'une gratuité par élève, par saison.

Tarification pour la location de locaux par le Groupe Plein Air Faune	1er janvier au 31 août		1er septembre au 31 décembre	
	Lundi au mercredi	Jeudi au dimanche	Lundi au mercredi	Jeudi au dimanche
Location de la grande salle par un organisme reconnu par heure	136,00 \$	163,00 \$	138,00 \$	166,00 \$
Location de la grande salle par un organisme non reconnu par heure	148,00 \$	175,00 \$	150,00 \$	178,00 \$
Location de la grande salle par une entreprise, une institution ou un particulier par heure	160,00 \$	187,00 \$	162,00 \$	190,00 \$

Règles d'application particulières:
Pour la location de la grande salle après 1 h 00 ou avant 8 h 00, une tarification de 31,50 \$ par quinze minutes est applicable en sus de tout autre tarification prévue à la présente annexe.
La location de la grande salle doit être d'une durée minimum de trois heures. Si la location est d'une durée inférieure à trois heures, le coût pour une location de trois heures sera tout de même facturé.